



Communiqué de presse du 5 mai 2016

Suite à la décision de la FFRS et du Président du Comité National de Roller Hockey reçue le 3 mai à 22h, le club de Toulouse a déposé un recours le 4 mai auprès du CNOSF.

Depuis le début la ligne de conduite du club a été de demander le respect du règlement sportif en vigueur pour la saison 2015/2016 et que son application soit la même pour tous.

Nous n'avons jamais souhaité perturber le déroulement du championnat ni remettre en cause les résultats sportifs obtenus par les autres clubs sur le terrain, opportunité dont nous avons été privés depuis le 16 avril.

Hélas, et nous le regrettons, notre sport ne sort pas grandi de ce type de décision où l'équité sportive n'est pas la même pour tous les clubs et où il semble que le règlement est modulable par les instances en place, pour une raison inconnue et non justifiée.

Je remercie nos joueurs, nos adhérents, nos supporters et amis de leur soutien dans cette démarche dans laquelle le côté sportif n'a plus sa place, malgré nous, depuis le 16 avril.

Evelyne Bonnegarde

Présidente du TRHC